

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2721**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option sports de glace : patinage sur glace option danse et patinage artistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré sports de glace - patinage sur glace - danse et patinage artistique exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique patinage sur glace dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et initie tous publics à la pratique du patinage sur glace.

Il encadre les patineurs en compétition jusqu'au niveau Championnat de France Junior.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il organise et met en oeuvre des activités de découverte, d'initiation et d'animation de patinage sur glace pour tous publics.

Il entraîne et perfectionne les compétiteurs.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la structuration du club et à son fonctionnement.

Il collabore à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets d'animation, notamment sur les aspects techniques.

Il organise des actions de communication et de promotion des différentes activités du patinage sur glace.

Capacités et compétences attestées :

1

Analyser les caractéristiques individuelles des publics, proposer des contenus adaptés et ajuster ses interventions en fonction des besoins du pratiquant ou du groupe.

Accompagner les patineurs en compétition et prendre en charge la dimension technique et administrative des déplacements.

Conseiller les patineurs en compétition (échauffement, préparation physique et mentale, diététique).

2

Favoriser la découverte et l'acquisition des fondamentaux techniques individuels ou en couple de la danse et du patinage artistique.

Animer des séances ayant pour objectif la découverte ou l'initiation aux activités du patinage - présentation des différentes disciplines : patinage artistique, danse, patinage synchronisé, ballet - et acquisition des fondamentaux.

Elaborer une planification annuelle d'entraînement individuel pour les compétiteurs.

Mettre en oeuvre des séances de perfectionnement technique et d'entraînement pour des patineurs, pour tous les âges et niveaux de pratique visant le développement des capacités de motricité et de réalisation de gestes techniques propres à l'évolution sur la glace (appuis, glisse, réception, position, etc.).

Démontrer les fondamentaux techniques individuels, semi collectifs et collectifs.

Maîtriser les différents styles musicaux.

Expliciter les constructions rythmiques et élaborer une chorégraphie.

Concevoir un programme en patinage artistique ou danse en prenant en compte les règlements techniques, les fondamentaux de la chorégraphie, et les capacités de chaque individu ou de chaque couple.

Évaluer et analyser a posteriori le déroulement des prestations pour optimiser l'entraînement.

Détecter les patineurs présentant un potentiel de progression pour une pratique au niveau supérieur.

Appliquer les règles quotidiennes et d'urgence, en matière d'hygiène et de sécurité.

Maîtriser les aspects techniques d'entretien du matériel.

3

Analyser la place et le fonctionnement de la patinoire dans son contexte local.

Situer la place de l'éducateur sportif dans le fonctionnement du club, en référence aux différents niveaux de responsabilité et de prise de décision.

Réaliser des tâches courantes de gestion administrative : compte rendus, prise de licence, etc.
Maîtriser les différentes procédures et formalités, internes au club ou spécifiques en application des directives ou règlements fédéraux.
Accompagner les dirigeants dans l'élaboration du projet associatif et sportif.
Organiser et mettre en œuvre un programme de stage et de déplacements en compétition.
Participer à la promotion du patinage de vitesse par des actions spécifiques au sein du club.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de patinage sur glace et patinage artistique ou danse
Animateur ou animateur sportif
Educateur territorial des APS (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication liées à ces activités ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option patinage sur glace option danse et patinage artistique :

- Epreuve technique composée d'une épreuve écrite consistant à évaluer les connaissances techniques du candidat sur deux thèmes choisis par le jury au travers de deux documents vidéo ; d'une épreuve orale composée de deux questions tirées au sort portant sur le règlement technique national de l'option principale choisie (patinage artistique ou danse sur glace).

- Epreuve pédagogique composée de quatre épreuves consistant en la préparation et la conduite de deux séances suivies d'un entretien :

- Une séance d'initiation collective visant à enseigner à un groupe d'élèves, les fondamentaux techniques du patinage sur glace.

- Une séance d'entraînement individuel dans l'option principale choisie pour un patineur ou un couple (de niveau médaille 'argent' maximum).

Chaque entretien avec le jury porte sur le contenu technique et pédagogique de chaque séance et doit permettre une analyse critique de leur déroulement.

- Epreuve pratique consistant, selon l'option choisie, en la présentation au minimum des éléments techniques des tests 'bronze libre' en patinage artistique ou 'bronze imposé' de danse sur glace.

Dans chaque option : attestation de performance et démonstration.

Cette épreuve peut être remplacée par une attestation de performance délivrée par la Direction technique nationale.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option option sports de glace - patinage sur glace option danse et patinage artistique, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté de mai 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Ministère des Sports&nb Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :